Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261102-2026_11_105-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 02 novembre 2026

Convocation du :	23 octobre *2026*	
Date d'affichage :	23 octobre *2026*	
Nbre de conseillers en exercice :		23
Présents :		21
Votants :		23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/11/105 (Nomenclature 7.5)

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Etaient présents :

CHASTEL Olivier - MICHEL Astrid - THERIN Emmanuel - CADIOU Marion - SIMON Selma - PREAUCHAT Gaëtan - ROUVRAIS Suzon – CASIMIR Aurélien - RUEN Pauline - PORTIER Gérard - HESRY Michel - ROUSSEAU Patricia - FRENETTE Philippe - DUPLESSY Claire – RAOUL Laëtitia – LE TERTRE Charles - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault – GUILLOU-COROUGE Françoise – QUEMARD Bertrand – CARRO Nicolas

Absents excusés :

DUBUS Armand, VINATIER Frédéric

Procuration :

DUBUS Armand à MICHEL Astrid

VINATIER Frédéric à PREAUCHAT Gaëtan

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Laetitia RAOUL.

Demande de subvention Agence de l'Eau et DETR ou DSIL 2027 pour l'aménagement du site de l'ancien hôpital et de ses abords

Rapporteur : Astrid MICHEL

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261102-2026_11_105-DE

Vu les articles L. 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Vu l'arrêté préfectoral du 23/02/2021 portant attribution d'une subvention de l'Etat de 14 400 € au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire,

Vu la Convention tripartite entre Préfet de région, Etablissement Public Foncier de Bretagne et commune du 10/11/2021 portant attribution d'une subvention de 218 902 € au titre du Fonds Friche,

Vu l'arrêté du Président de Région du 02/11/2020 réactualisé le 05/11/2025 portant attribution d'une subvention de 59 650 € au titre de l'appel à candidatures de 2017 « Dynamisme des bourgs et des Villes en Bretagne » pour l'aménagement des voiries et réseaux divers du nouveau quartier,

Vu l'arrêté du Président de Région du 29/08/2022 réactualisé le 15/12/2025 portant attribution d'une subvention de 281 570 € au titre de l'appel à candidatures de 2017 « Dynamisme des bourgs et des Villes en Bretagne » pour l'aménagement des espaces publics du nouveau quartier,

Considérant le projet de renouvellement urbain lancé en 2020 par la Ville de Quintin et Saint-Brieuc Armor Agglomération, avec l'appui de Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB), pour engager une opération de requalification de 2,6 ha de friches industrielle et hospitalière en cœur de ville. Ce projet vise la création d'un quartier mixte intégrant logements, activités économiques et services, en cohérence avec l'identité de Petite Cité de Caractère. Ainsi, l'aménagement des espaces publics, confié le 12 mars 2020, au groupement de maîtrise d'œuvre (MOE) Iris Chervet Architecte et paysagiste (mandataire), ABEIL, Expertise urbaine et Urban Water constitue un levier majeur de renaturation du nouveau quartier après le portage foncier soutenu par l'EPFB. Il s'inscrit également dans la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville »/Opération de Revitalisation du Territoire/Petites Villes de Demain portée par l'Agglomération, les communes de Saint-Brieuc, Plœuc-L'Hermitage et Quintin, l'Etat, le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, L'Agence Nationale de l'HAbitat, le groupe Action Logement, le Conseil Régional et le Département.

Les principes de cet aménagement reposent sur la création d'un parc urbain avec les dessertes environnantes, la dés imperméabilisation des sols, la restauration de la biodiversité locale, la gestion intégrée des eaux pluviales et le développement d'ilots de fraicheur. Ce nouvel espace public contribuera à améliorer durablement le cadre de vie, à renforcer la résilience climatique du site et à valoriser le patrimoine naturel et urbain de Quintin. Il sera bénéfique à toute la population Quintinaise.

Considérant la nécessité de rechercher des financements publics complémentaires,

Madame Astrid MICHEL expose que le projet présente un coût prévisionnel de travaux qui s'élève à 1 985 511,78 € HT et qu'il est susceptible de bénéficier d'une subvention aux titres de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne car il s'inscrit dans une démarche de gestion intégrée des eaux pluviales, fondée sur les principes de désimperméabilisation, d'infiltration à la source et de restauration du cycle naturel de l'eau d'une part et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2027 en renforçant la résilience du territoire de Quintin face aux effets du changement climatique.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261102-2026_11_105-DE

Madame Astrid MICHEL présente les coûts estimatifs de l'opération à envisager et à déposer au titre de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la DETR ou DSIL 2027 à la date de ce jour :

Coûts estimatifs de l'opération envisagée pour l'aménagement des espaces publics	
1. **Terrassement/voirire/maçonnerie/serrurerie/ signalisation/mobilier/assainissement :**	1 171 885 €
2. **Eaux pluviales/eaux usées/adduction en eau potable :**	64 855 €
3. **Aménagements paysagers/mobilier bois :**	131 044,70 €
4. **Travaux complémentaires avec concessionnaires réseaux :** 87 321,27 € avec concessionnaire eau (SBAA), 121 508,11 € avec le SDE et 40 000 € estimé avec ENEDIS et autres 5. **Honoraires, frais et divers :** Maîtrise d'œuvre (194 200 €), Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (165 000 €) et autres missions SPS (2200 €) Etudes et autres frais (11 000 €)	248 829,38 € 372 400 €
Total de l'opération Hors Taxes envisagée	**1 989 013,78 €**

Plan de financement prévisionnel sur dépenses éligibles aux titres de la DETR ou DSIL et de l'Agence de l'eau		
	Total en €	% de financement
Concours publics		
Etat – FNADT	14 400 €	0,72 %
Région — Dynamisme des bourgs et des villes	341 220 €	17,16 %
Etat – Fonds Friche	218 902 €	11,01 %
Etat – Fonds vert	200 000 €	10,06 %
Etat – DETR 2027 ou DSIL 2027	200 000 €	10,06 %
Agence de l'Eau Loire Bretagne	250 000 €	12,57 %
Département – Contrat de territoire	97 349 €	4,89 %
Total concours public	1 321 871 €	66,46 %
Concours privés de la Commune Autofinancement	667 142,78 €	33,54 %
Total concours privés	667 142,78 €	33,54 %
Total général	1 989 013,78 €	100 %

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261102-2026_11_105-DE

L'échéancier de réalisation de cette opération est envisagé de la manière suivante :

- Permis d'aménager déposé le 28 mai 2026
- Consultation du marché de travaux, pour l'aménagement des espaces publics du 26 juin au 31 août 2026
- Acquisition des lots : 16 octobre 2026
- Notification du marché de travaux : mi-novembre 2026
- Lancement des travaux de la phase 1 : mi-novembre 2026
- Démarrage de la première phase des travaux avec les concessionnaires : mi-décembre 2026
- Démarrage des constructions sur les lots promoteurs envisagé au 1er trimestre 2028
- Travaux de finition avec les concessionnaires pour la phase 2 (finition des voiries définitives et candélabres) : 2029/2030

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le projet et le plan de financement présentés ci-dessus ;
- De demander à bénéficier des aides de l'Agence de l'eau et de l'état au titre de la DETR 2027 ou DSIL 2027 ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Commune de Quintin s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme.
M. le Maire,
Olivier CHASTEL

La secrétaire de séance,
Laëtitia RAOUL